

Comité Technique Spécial Départemental du Loiret Mercredi 21 mars 2012

Lors du précédent CTSD du 20 février, nous n'avons pas pu dénoncer par un vote la nouvelle saignée de postes dans les collèges du Loiret, qui dégrade encore un peu plus les conditions d'enseignement offertes aux élèves de notre département. Lors du CTSD de ce jour, nous dénoncerons les désastreuses conséquences de cette hémorragie qui désorganise la vie des collègues, en supprimant leur poste, et des équipes pédagogiques, en multipliant les compléments de service.

En effet, malgré 361 élèves en plus, nous pouvons compter 34 suppressions de postes vacants et 14 mesures de carte scolaire. Certes, 15 créations sont effectuées, mais le plus souvent il s'agit de postes avec complément de service. Le total aboutit donc à **une perte sèche de 33 postes** non remplacés. Ce bilan négatif s'ajoute, bien sûr, à celui des années passées. Pour mémoire, 51 suppressions de postes et seulement 19 créations, soit une perte sèche de 32 postes pour la rentrée 2011.

De nombreux professeurs enseigneront sur au moins 2 établissements à la rentrée prochaine, la plupart de ces compléments de service sont illégaux car situés sur des communes différentes. Certains collègues devront, par exemple, faire plus de 50 km pour rejoindre leur second établissement de service au moins 3 ou 4 fois par semaine pour n'effectuer qu'une heure de cours. Nous pouvons citer, par exemple, le CS établi entre le collège des Bordes et le collège de Chateaurenard en allemand (52 kms) ou le CS établi entre le collège de Chatillon sur Loire et le collège d'Amilly en lettres (59kms). Cette année encore, nous comptons 60 postes à cheval sur un collège et une SEGPA, des jumelages hors bassin, et toujours 2 postes à cheval sur 2 départements (Arts Plastiques et SVT, avec le 41 et le 28). 2 collègues enseigneront sur 3 établissements (Allemand et Arts plastiques).

Par ailleurs, nous constatons, dans les documents remis par les services de l'Inspection Académique, un nombre important de BMP, qui traduisent une précarisation croissante de la profession. Les mathématiques, par exemple, ont en BMP l'équivalent de 4 postes. Dans le bassin du giennois, un poste pourrait être créé. Comment ne pas s'inquiéter de l'avenir des collégiens du Loiret en mathématiques, alors que l'on sait que cette discipline est sinistrée en TZR et que cette année déjà de nombreux TZR de Physiques-chimie ont été contraints d'enseigner les mathématiques? L'EPS n'est pas non plus épargnée par un nombre croissant de BMP: plus de l'équivalent d'un temps plein dans le bassin du giennois et dans le bassin du pithiverais, 13 heures de BMP pour la seule SEGPA du collège Paul Eluard à Châlette sur Loing, 16 heures dans le bassin d'Orléans Beaugency. De plus, nous nous interrogeons sur la prise en compte des heures d'AS (3 heures indivisibles dans le service des enseignants qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires) dans les BMP octroyés.

A la rentrée 2012, les 56 collèges du Loiret compteront au moins un collègue en service partagé. Ainsi, les collèges Malraux et Rostand, pourtant classés ECLAIR, compteront, l'un et l'autre, 5 collègues en CS. Le collège J. Prévert de Saint Jean le Blanc comptera 11 collègues en CS, les collèges Grand Clos à Montargis, d'Artenay, Pelletier d'Orléans compteront, quant à eux, 9 collègues en service partagé. **De nombreuses équipes de professeurs seront donc totalement éclatées** créant de

ce fait des contraintes d'emploi du temps qui peuvent avoir des conséquences antipédagogiques pour les élèves.

Une fois encore, nous sommes frappés par le fait que l'on demande à des équipes disciplinaires de prendre massivement en charge des heures supplémentaires, alors qu'un collègue de la même discipline est contraint de compléter son service dans un autre établissement. Au collège Coubertin, par exemple, l'un des collègues d'EPS devra effectuer 9h de complément de service au collège Malraux, alors que le chef d'établissement demande au reste de l'équipe d'assurer 8 heures supplémentaires. Nous sommes également frappés par des suppressions de postes compensées par d'importants BMP ou CSR. Sont concernés, par exemple, les collèges d'Ingré pour 10h et de Patay pour 12h en lettres.

Nous faisons, une fois de plus, l'amer constat que les conditions de la préparation de la rentrée 2012 dépendent de choix politiques et budgétaires et d'une volonté clairement affichée de casser le service public d'Education, que la FSU dénonce. Nous appelons toujours les collègues à refuser les heures supplémentaires, à faire un recours contre les postes à cheval sur des communes non limitrophes et à veiller au **respect du décret de 1950** en demandant un arrêté individuel par le recteur avant de se rendre dans un autre établissement effectuer une partie de leur service.